

# TITRES SÉCURISÉS

Demande, renouvellement, perte, vol,  
bénéficiaires, validité, délais...

## Nouvelles Démarches



# Carte Nationale d'Identité / Passeport Assistance permis de conduire/"carte grise"

## Où faire vos démarches ?

### Sur rendez-vous uniquement

26, rue Chastel - 13100 Aix-en-Provence  
du lundi au vendredi **de 8h00 à 18h00** sans interruption

## Comment prendre votre rendez-vous ?

par internet : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)  
ou par téléphone au 04 42 91 90 00



Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, beaucoup de sites jouent la carte du « site officiel » afin de faire payer à l'internaute des démarches que celui-ci pourrait effectuer **gratuitement** s'il se rendait sur le site officiel de la démarche.



*Pour les permis de conduire et les "cartes grises", seule une assistance pour vos démarches en ligne est à votre disposition au 26 rue Chastel. Vous devez vous munir **obligatoirement** de vos codes [Ameli](http://Ameli) ou [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou [FranceConnect](http://FranceConnect) (obligatoire pour "cartes grises")*

**Le retrait de vos titres se fait sans rendez-vous**

# Carte Nationale d'Identité/passeports



Pour les majeurs dont la CNI a été délivrée **entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013**, la durée de validité de la carte est **prolongée automatiquement de 5 ans soit 10 ans + 5 ans**.

*Les cartes d'identité éditées avant le 2 janvier 2004 doivent donc être renouvelées.*

Service à domicile pour les personnes en incapacité totale de se déplacer (uniquement pour une CNI)

**04 42 91 90 00**

## Marche à suivre

sur rendez-vous :  
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00  
sans interruption

Pour prendre rendez vous : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr) ou 04 42 91 90 00

## Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française  
Majeur ou Mineur (de 0 à 18 ans)

## Délai d'obtention

Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier sur [www.ANTS.gouv.fr](http://www.ANTS.gouv.fr)

## Retrait de la carte/passeport

L'ancienne **Carte Nationale d'Identité** doit être **obligatoirement** remise lors du retrait.

Envoi de l'avis de la mise à disposition par SMS

La carte doit être retirée au lieu de dépôt du dossier et dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition



**Passé ce délai la carte d'identité sera détruite**

## Durée de Validité

CNI : Majeurs : 15 ans      Mineurs : 10 ans  
Passeport : Majeurs : 10 ans      Mineurs : 5 ans



## Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

## Première demande

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 4 Passeport original + photocopie

## Renouvellement

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 4 Ancienne carte d'identité original + photocopie
- 5 Si votre carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans :  
Passeport : original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- 2 25 € de timbres fiscaux  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Déclaration de perte à remplir sur place ou **déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale
- 6 Passeport : original + photocopie

**Présence obligatoire du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier**

## Première demande

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 4 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 5 Passeport de l'enfant original + photocopie
- 6 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie

## Renouvellement

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 4 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 5 Ancienne carte d'identité original + photocopie
- 6 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie
- 7 Si la carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans : Passeport : original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 25 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 6 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale
- 7 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie
- 8 Passeport : original + photocopie

Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

## Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- 2 86 € de timbres fiscaux  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie

## Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
  - 2 86 € de timbres fiscaux  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
  - 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
  - 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
  - 5 Ancien Passeport original + photocopie
  - 6 Si vous possédez un passeport sécurisé (délivré après mai 2009) périmé depuis - de 5 ans ou votre passeport (délivré avant mai 2006) périmé depuis - de 2 ans :  
original + photocopie
- Sinon :
- Carte d'identité sécurisée  
original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)
- 2 86 € de timbres fiscaux  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie
- 6 Déclaration de perte à remplir sur place ou **déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier
- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au retrait du dossier à partir de 12 ans
- ▶ **Pièce d'identité obligatoire** du représentant légal au retrait du dossier

## Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée de l'enfant original + photocopie
- 7 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie  
et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie

## Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 6 Ancien Passeport original + photocopie
- 7 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie  
et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie
- 8 Si l'enfant possède un passeport sécurisé (délivré après mai 2009) périmé depuis - de 5 ans ou votre passeport (délivré avant mai 2006) périmé depuis - de 2 ans : original + photocopie  
Sinon :  
Carte d'identité sécurisée de l'enfant original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie
- 5 Pièce d'identité (valide) du représentant légal original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée de l'enfant original + photocopie
- 7 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale
- 8 Si parents séparés/divorcés : jugement de divorce original + photocopie  
et si garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identité original + photocopie

# Assistance

## Aide aux démarches en ligne Permis de conduire "Carte grise"

Pour les permis de conduire et les "cartes grises", une assistance pour vos démarches en ligne est à votre disposition au 26 rue Chastel. Vous devez vous munir **obligatoirement** de vos codes :

**Ameli** ou **impots.gouv.fr** ou **FranceConnect** (obligatoire pour "cartes grises")

Uniquement sur rendez-vous.  
par internet : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)  
ou par téléphone au 04 42 91 90 00



## Permis de conduire international

Gratuit

- 1 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 2 Justificatif de domicile original
- 3 Pièce d'identité en cours de validité original
- 4 Permis de conduire original

## DUPLICATA

- 1 -25€ de timbres fiscaux spécifiques au permis de conduire si perte ou vol -Gratuit autres
- 2 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile original
- 4 Pièce d'identité en cours de validité original
- 5 Déclaration de perte à remplir sur place ou **déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

## Prorogation Visite médicale

- 1 Visite Médicale (original)
- 2 Permis de conduire original
- 3 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 4 Justificatif de domicile original
- 5 Pièce d'identité en cours de validité original

## Réédition suite à non retrait

- 1 Gratuit
- 2 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
- 3 Justificatif de domicile original
- 4 Pièce d'identité en cours de validité original
- 5 Justificatif de non réception **Site internet ANTS.gouv.fr**  
Rubrique "où en est mon de permis ?"

# “Carte grise” Certificat d'immatriculation

## Achat véhicule d'occasion

- 1 **Pièce d'identité en cours de validité<sup>(1)</sup>**  
original
- 2 **Carte grise**  
original signé, barré et daté
- 3 **Code de certificat de cession donné par le vendeur**
- 4 **Justificatif de domicile de moins de 6 mois**  
original
- 5 **Contrôle technique de moins de 6 mois**  
(pour les véhicules de + de 4 ans)  
original
- 6 **Carte bancaire afin de payer en ligne**

## Duplicata Perte ou Vol

- Par carte bancaire :**  
►57,76 €
- 1 **Justificatif de domicile de moins de 6 mois<sup>(1)</sup>**  
original
  - 2 **Pièce d'identité en cours de validité**  
original
  - 3 **Contrôle technique en cours de validité**  
(pour les véhicules de + de 4 ans)
  - 4 **En cas de perte ou de vol :**  
**Déclaration de perte** à remplir sur place **ou déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale  
original

## Changement de domicile et d'état civil

**Gratuit**

- 1 **Pièce d'identité en cours de validité<sup>(1)</sup>**  
original
- 2 **Carte grise**  
original
- 3 **Justificatif de domicile de moins de 6 mois**  
original
- 4 **Si changement pour mariage :**  
extrait d'acte de mariage
- 5 **Si changement pour divorce :**  
extrait d'acte de divorce ou jugement

## Vente véhicule d'occasion

- 1 **Certificat de cession**
- 2 **Pièce d'identité en cours de validité<sup>(1)</sup>**  
original

(1)

- **cotitulaires :** -pièce d'identité des deux personnes en cours de validité.
- **société :** -**extrait du Kbis** du registre du commerce et des sociétés de moins de 2 ans : original  
-**pièce d'identité du gérant** : original
- **procuration :** - mandat à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr)  
- pièces d'identité du mandant et du mandataire

# Justificatifs de domicile acceptés

Il doit être récent : - moins d'un an : CNI et Passeport  - mois de 3 mois : Permis de conduire	▼ <b>avis d'imposition</b> ou certificat de non imposition (Revenus, taxes d'habitation et foncière)	▼ <b>facture</b> de téléphone <i>ou</i> d'électricité <i>ou</i> de gaz <i>ou</i> d'eau (y compris de téléphone mobile)	▼ <b>Attestation d'assurance habitation</b>	▼ <b>Quittance de loyer réglementaire</b> ou <b>reçu de paiement de charges d'un syndic</b>
--	--	---	--	--

## Vous êtes hébergés

Il faut présenter les **3 documents** suivants :

- ▶ photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- ▶ lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle depuis **plus de 3 mois** signée de l'hebergeur (daté et signé).
- ▶ justificatif de domicile au nom de l'hébergeur.

## Nom d'usage

Sont acceptés :

- ▶ époux/épouse/veuf/veuve
- ▶ des deux parents

-En cas de divorce si la personne veut garder le nom de l'époux(se) : autorisation légalisée de l'époux(se) ou jugement de divorce qui stipule l'accord.

-Pour les mineurs : autorisation légalisée de l'autre parent accompagné de son titre de sécurité.



Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées en fonction de votre situation.

# \*Photos acceptées

① *Un photomaton est à votre disposition dans nos locaux de la rue Chastel*



- ▶ Une photo d'identité
- ▶ en parfait état
- ▶ en couleur
- ▶ de face
- ▶ récentes (moins de 6 mois)
- ▶ tête nue sans accessoire
- ▶ parfaitement ressemblante
- ▶ format 35 x 45 mm
- ▶ aux normes AFNOR non scannée
- ▶ visage hauteur 32 à 36 mm (cheveux compris)
- ▶ visage bien dégagé
- ▶ fond uni, couleur claire (bleu ou gris)
- ▶ fond blanc interdit

Attention

**80%**  
des rejets  
de  
dossiers  
sont dus  
à des  
photos  
non  
conformes



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté

